

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE PORTANT SUR LA VALORISATION DE L'ENCADREMENT INDIVIDUEL PAR L'ENSEIGNANT REFERENT DE L'ETUDIANT EN STAGE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017,

Vu le code de l'éducation;

Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

Vu le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux conventions de stage dans l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'avis favorable de la CFVU du 24 octobre 2017;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE

de valoriser l'encadrement individuel par l'enseignant référent de l'étudiant en stage comme suit :

/alorisation de l'encadrement in	dividuel de l'étudiant pour les stages en Licence professionnell
Formation initiale Stage de 12 à 16 semaines	Entre 1 h TD et 2,5 h TD / étudiant selon le suivi assuré
Alternance ou Formation continue	Entre 2 h TD et 5 h TD / étudiant Financé par ressources alternance ou formation continue

Valorisation de l'encadrement individuel de l'étudiant pour les stages en Masters M2		
Formation initiale Stage en entreprise ou dans un organisme durée : de 3 à 6 mois	Entre 1 h TD et 2,5 h TD / étudiant selon - la durée du stage - le suivi assuré - le nombre de crédits alloué au stage	
Alternance ou	Entre 1,5 h TD et 5 h TD / étudiant	
Formation continue	Financé par ressources alternance ou Formation continue	
Stage dans un laboratoire UCA, mémoire de recherche	Entre 0,5 h TD et 1 h TD / mémoire soutenu	

Valorisation de l'encadren	nent individuel de l'étudiant pour les stages en Masters M1
Formation initiale Stage en entreprise ou dans un organisme	Entre 0,5h TD et 1,5 h TD / étudiant selon - la durée du stage - le suivi assuré - le nombre de crédits alloué au stage
Alternance ou	Entre 1 h TD et 5 h TD / étudiant
Formation continue	Financé par ressources alternance ou Formation continue

Dans le cadre des COM, des valorisations exceptionnelles pourront être discutées pour certaines licences.

Membres en exercice: 37

Votes: 29 Pour: 29 Contre: 0 Abstentions: 0

Classe au registre des actes sous la reference : CA UCA 2017-10-27-20 $_2$

Transmis au Recteur: 3 0 OCT 2017

PUBLIE LE : 3 0 OCT. 2017

Mathias BERNARD

Le Président,